

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE
SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Convocation : 02/06/2023 Affichage : 02/06/2023

Quorum : 20

Présents : 24

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Nombre de votants : 30

Le vendredi neuf juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures et quinze minutes les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Georges Brassens sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 02 juin 2023.

Présents : M. POIRIER Franck, M. ANQUETIL Dominique, Mme BEAUDOIRE Céline, M. BLANCHARD Cyril, BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CHAMARET Stéphanie, M. DESMONTS Noël, M. DEVISE Gérard, M. DUGUET Christian, Mme FONTAINE Estelle, M. GUYOT Philippe, M. HAMELIN Henri, Mme LAMARRE Nicole, M. LARRIVIERE Jean, M. LEPRETRE Laurent, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Jocelyne, Mme MARTIN Valérie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme VIELJEUX Georgina.
Monsieur M. AGIN Didier arrive en séance à 18heures45minutes (Point n°3)

Absents Excusés : Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M. DUGUET Christian), Mme ENGRAND Corinne (donne pouvoir à M. MANNOURY Christophe), M. GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à Mme LAMARRE Nicole), Mme PARENT Marie (donne pouvoir à M. PETIT Bruno), Mme RICHARD Céline (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), Mme WINCZURA Karine (donne pouvoir à M. POIRIER Franck).

Absents : M. BEAUDOIRE Julien, M. BILLON Arnaud, Mme GOSNET Cindy , M. HAGHEBAERT Frédéric, M. MANNOURY César, Mme MASSE Maryse, M. MASSON Didier, Mme SAUVANEIX Alexandra, M. SIMONNET Marc.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services

Mme VIOLETTE Maryline – Gestion des élections

L'ordre du jour est le suivant :

1° Désignation d'un secrétaire de séance

2° Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 : élection des délégués titulaires et suppléants

3° Travaux de VRD pour 14 logements et un commerce à Randonnai et Tourouvre :

- plan de financement

- attribution du lot « voirie et réseaux divers »

- consultation pour le lot « plantations »

4° Raccordement au réseau de chaleur bois sur la commune déléguée de Tourouvre :

- Lot de travaux : avenant N°1

5° Aire de camping-cars : tarifs actualisés

6° Service technique : cession d'un matériel (pulvérisateur)

7° Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame POUILLAIN Francine est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION 2023-06-01

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. DUGUET Christian, Mme LAMARRE Nicole, Mme BEAUDOIRE Céline, et M. DESMONTS Noël. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Monsieur le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que conformément aux articles L.289 et R.137 et suivants du code électoral, le conseil municipal doit élire seize délégués et six suppléants. L'élection se fait sans débat, au scrutin secret, simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste déposée et enregistrée :

La liste Alliance municipale de Tourouvre-au-Perche est composée par :

M. POIRIER Franck, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M. BOUTTIER Jean-Jacques, Mme FONTAINE Estelle, M. DUGUET Christian, Mme POUILLAIN Francine, M. AGIN Didier, Mme MARTIN Jocelyne, M. GUYOT Philippe, Mme LAMARRE Nicole, M. DEVISE Gérard, Mme MARTIN Valérie, M. PETIT Bruno, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. LEPRETRE Laurent, Mme BEAUDOIRE Céline, M. MANNOURY César, Mme RADIGUET Angéline, M. LARRIVIERE Jean, Mme ENGRAND Corinne, M. HAMELIN Henri, Mme PARENT Marie.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 28

Ont obtenu :

- Liste Alliance municipale de Tourouvre-au-Perche : 28 voix

M. Le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Alliance municipale de Tourouvre-au-Perche : 22 sièges (16 délégués et 6 suppléants)

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

M. POIRIER Franck, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M. BOUTTIER Jean-Jacques, Mme FONTAINE Estelle, M. DUGUET Christian, Mme POUILLAIN Francine, M. AGIN Didier, Mme MARTIN Jocelyne, M. GUYOT Philippe, Mme LAMARRE Nicole, M. DEVISE Gérard, Mme MARTIN Valérie, M. PETIT Bruno, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. LEPRETRE Laurent, Mme BEAUDOIRE Céline

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

M. MANNOURY César, Mme RADIGUET Angéline, M. LARRIVIERE Jean, Mme ENGRAND Corinne, M. HAMELIN Henri, Mme PARENT Marie.

DELIBERATION 2023-06-02**Travaux de VRD pour 14 logements et un commerce à Randonnai et Tourouvre :****3-1 Plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle l'opération construction de 14 logements sociaux par Orne Habitat et 1 commerce (délégation de co-maîtrise d'ouvrage Orne Habitat/commune de Tourouvre au Perche). Des travaux de Voirie Réseaux Divers (VRD) sont à la charge de la commune et de la CDC des Hauts Perche (délégation de Maîtrise d'ouvrage à la commune de Tourouvre au Perche), ceux-ci se décomposent comme suit :

VRD Randonnai :

- 4 logements sociaux (Orne Habitat) et un commerce (boulangerie)

VRD Tourouvre :

- 4 logements sociaux (Orne Habitat) « Le Buisson »
- 6 logements sociaux (Orne Habitat) « Le Parc »

Monsieur le Maire expose le plan de financement actualisé :

2023	Travaux de VRD : 14 logements sociaux (TOUROUVRE 10 + RANDONNAI 4 + 1 Commerce)	%	Attribution	Notification	Observations
€ HT (travaux, maîtrise d'œuvre, études, divers)	769 879,44				Consultation lancée le 25/03/2023
DETR	103 000,00	13,38 %	103 000,00	18/05/21	Prolongation d'attribution de subvention d'un an (2024)
DSIL	113 280,55	14,71 %	113 280,55	01/09/21	
FNADT					
LEADER					
REGION					
DEPT 61	79 400,00	10,31 %	79 400,00	04/04/22	Financement des VRD pour les 10 logements sociaux à Tourouvre
AUTRES					
AUTO-FINANCEMENT COMMUNE/CDC	474 198,89	61,59 %			Délégation de Maîtrise d'ouvrage à la commune (compétences CDC) + fonds concours CDC de 50% du solde résiduel selon la définition de l'intérêt communautaire
TOTAL € HT	769 879,44	100,00 %			
	Financement des partenaires	38,41 %	295 680,55		
€ TTC	923 855,33				Le FCTVA sera perçu par la collectivité en charge des travaux

3-2 Attribution du lot « voirie et réseaux divers »

Monsieur le Maire expose qu'une consultation des entreprises a été faite au printemps 2023 (25/03/2023) dans le cadre des travaux exposés ci-dessus, « création des VRD pour la desserte de logements sociaux et d'un commerce, sur 3 sites ».

Le marché est passé en procédure adaptée avec une tranche ferme et 2 tranches optionnelles.

a) Il prévoit 2 lots définis comme suit :

- Lot n°1 : travaux de voirie et réseaux divers
- Lot n°2 : travaux de plantations

b) Il est décomposé en tranches avec phasage, comme suit :

- Tranche 1 (ferme) : Travaux préparatoires et d'aménagement définitif des VRD pour la construction de 4 logements sociaux sur la commune de Randonnai
- Tranche 2 (optionnelle n°1) : Travaux préparatoires et d'aménagement définitif des VRD pour la construction d'un commerce sur la commune de Randonnai.

Monsieur le Maire expose que cette tranche pourra être ferme dès à présent au vu de l'avancée positive du dossier de consultation des entreprises par Orne Habitat pour ces travaux (CAO Orne Habitat du 6 juin dernier).

- Tranche 3 (optionnelle n°2) : Travaux préparatoires et d'aménagement définitif des VRD pour la construction de logements sociaux aux lieux-dits Le Buisson et Le Parc sur la commune de Tourouvre

Deux entreprises ont transmis une offre à la présente consultation pour le lot n°1.

Aucune entreprise n'a répondu à la présente consultation pour le lot n°2.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie en amont de la présente réunion du conseil municipal dans le cadre de l'étude du rapport d'analyse des offres. La CAO a émis l'avis favorable à l'offre COLAS avec le classement suivant : 1^{er}/2

Monsieur le Maire expose les éléments de notation et classement :

N° PLI	ENTREPRISE	MONTANT TTC	VALEUR TECHNIQUE					VALEUR FINANCIERE	TOTAL POINTS	CLASST
			A1	A2	A3	A4	TOTAL			
			10 pts	10 pts	10 pts	10 pts	40 pts			
1	COLAS FRANCE	614 720,93	10,00	10,00	10,00	10,00	40,00	60,00	100,00	1
2	TRIFAULT TP	676 734,77	9,55	5,36	10,00	5,63	30,54	54,48	85,02	2

A1. Organisation et qualité

A2. Phasage, planning et engagement des travaux

A3. Aspects techniques

A4. Aspects environnementaux

3-3 Consultation pour le lot « plantations »

Aucune entreprise n'ayant répondu à la présente consultation pour le lot 2, il convient de relancer un dossier de consultation des entreprises.

Votants : 30

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 3 (Mme LAMARRE Nicole + 1 Pouvoir de M. GUEUGNON Jean-Edouard, Mme VIELJEUX Georgina)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le plan de financement ci-dessus exposé, porté au budget principal,

VALIDE l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 614 720,93€ TTC qui concerne le lot n°1 « travaux de voirie et réseaux divers », décomposé en tranches :

- Tranche 1 (ferme) : Travaux préparatoires et d'aménagement définitif des VRD pour la construction de 4 logements sociaux sur la commune de Randonnai
- Tranche 2 (optionnelle n°1) : Travaux préparatoires et d'aménagement définitif des VRD pour la construction d'un commerce sur la commune de Randonnai.
- Tranche 3 (optionnelle n°2) : Travaux préparatoires et d'aménagement définitif des VRD pour la construction de logements sociaux aux lieux-dits Le Buisson et Le Parc sur la commune de Tourouvre,

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour établir des ordres de service d'affermissement et de démarrage des prestations pour chaque tranche ; la tranche 2 exposée ci-dessus pouvant faire l'objet d'un démarrage des prestations simultanément à la tranche 1,

DECIDE de procéder à une nouvelle consultation des entreprises pour le Lot n°2 « travaux de plantations », AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-06-03

Raccordement au réseau de chaleur bois sur la commune déléguée de Tourouvre :

- Travaux sur l'existant

Monsieur le Maire expose que des travaux connexes au nouveau réseau chaleur sont nécessaires : il convient d'effectuer la modification de vannes du circuit d'eau sur 3 sites :

Gîte communal, salle des mariages, mairie.

La dépense est estimée à 2065.15€ HT.

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE délégation à Monsieur le Maire à procéder aux travaux exposés supra,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-06-04

Aire de camping-cars : tarifs actualisés

Monsieur le Maire expose que les travaux à l'Aire de camping-cars sont achevés (CF décisions n°2023-066 et 2023-067). Il convient d'apporter des modifications aux tarifs :

- prestation regroupée : stationnement + électricité + eau (l'ancien tarif prévoyait en supplément du stationnement et de l'accès à l'eau, un tarif complémentaire pour l'accès aux bornes électriques).
- une tranche horaire serait à rajouter : 6h/12h

La proposition serait la suivante :

Tarifs tout compris : stationnement + eau +électricité :

6h/12h : 6€

24h : 10€

48h : 18€

72h : 26€

À rajouter la taxe de séjour

Votants : 30 Pour : 28 Contre : 0
Abstentions : 2 (Mme RADIGUET Angéline, Mme VIELJEUX Georgina)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs exposés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

DELIBERATION 2023-06-05

Service technique : cession d'un matériel (pulvérisateur)

Dans le cadre de la cession d'un matériel au service technique (pulvérisateur de 200 litres), il est proposé une reprise de ce matériel inutilisé à hauteur de 350€. La valeur d'acquisition du matériel avec l'enrouleur et les rampes en 2012 était de : 1759.50€ HT

Votants : 30 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme MARTIN Valérie)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession du matériel exposé ci-dessus pour un montant de 350€

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

Questions diverses.

Monsieur le Maire expose qu'une note a été envoyée aux mairies déléguées exposant les derniers ajustements nécessaires à la nouvelle numérotation et dénomination des voies et lieux dits. Il convient d'étudier les points à remanier de manière individuelle au sein de chaque commune déléguée et transversalement pour les points qui concernent plusieurs communes déléguées (similitude et doublon de dénomination de voies).

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'étudier l'organisation du traditionnel repas des anciens. Un recensement des souhaits de chacun est à agréger :

- date / repas/ paniers / boisson / âge des convives / regroupement de communes déléguées.

La commission des affaires sociales devra se réunir cet été ; les maires délégués y seront conviés dans chaque communes déléguées

Un bilan du coût de l'ensemble des prestations de l'année 2022 sera présenté et les perspectives d'organisation et de consultation des prestataires sera défini.

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration de chaufferie bois à Tourouvre aura lieu le 4 juillet (17 heures).

La séance est levée à 19 heures 30 minutes.

Le secrétaire,
Madame POUILLAIN Francine

Le Maire,
Franck POIRIER